REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20230327-D2023_20-AR

BOUGIVAL

DECISION N°2023-20

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE SECURITE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à « demander à tout organisme financeur, public ou privé, l'attribution de subventions au taux maximum, tant en investissement ou en fonctionnement »,

Considérant le projet prévu au budget 2023 d'acquérir divers équipements de sécurité pour la police municipale de Bougival comprenant des caméras-piéton, des gilets pare-balle, des pistolets, des barrières anti-véhicules,

Considérant que le coût total de ces acquisitions s'élève à 14 293 € HT,

Considérant la possibilité d'obtenir des subventions au titre du dispositif d'aide de la Région Ile de France « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics »

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention au titre du dispositif d'aide de la Région Ile de France « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour l'acquisition d'équipements de sécurité pour la police municipale

- **DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :
 - Région Ile de France : 4 288 € soit 30% du coût HT de l'opération
 - Ville : 10 005 € HT

- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2023

- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante.

Fait à Bougival, le 27 mars 2023

Le Maire,

Luc WATTELLE

HOTEL DE VILLE DE BOUGIVAL 78380

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr